

2024 - 2025




IS SUR TILLE

Réseau d'Aides Spécialisées
aux Élèves en Difficulté



RASED
BP 16

4 allée Jean Moulin
21120 IS SUR TILLE

 03.80.95.30.93 (répondeur)

Ou rased.is-sur-tille@ac-dijon.fr

Permanences :

**Mardi et vendredi
de 12h à 13h30
au bureau du RASED**

 03.80.95.30.93
(avec répondeur)

[Psychologue Education nationale](#) :

Mme Olga JACQUES

[Maîtres E](#) :

**Mme Béatrice BORDIER
Mme Valérie COTE**

RPI Chaignay / Marsannay le Bois
maternelle et élémentaire -

Is sur Tille
maternelle et élémentaire –

Marcilly sur Tille
maternelle et élémentaire –

Pôle scolaire Lamargelle –

Saulx le Duc –

Til Chatel

maternelle et élémentaire –

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale composé de psychologue, d'enseignant-es spécialisé-es option E et G (rééducateurs-trices).

C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants, les parents et les enfants.

Intervenant au sein des écoles sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il travaille dans un esprit pluridisciplinaire et bienveillant à l'égard de tous, enfants, familles et enseignants.

Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Les membres du RASED appliquent le code de déontologie de leur profession qui comprend le respect du secret professionnel. Ils garantissent la confidentialité des entretiens. Leur travail s'inscrit dans le refus de tout jugement de valeur.

Pour mieux se comprendre :

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CMP : Centre Médico Psychologique

DAMS : dispositif accompagnement médico social (IME : Institut Médico-Educatif, SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile)

MDPH : Maison Départementale des personnes handicapées

PMI : Protection Maternelle et Infantile

EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté

ULIS école : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire

Le psychologue de l'Éducation nationale

Qui peut faire appel au RASED ?

- L'enfant qui se sent en difficulté
- Les parents
- L'enseignant-e
- Les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistante sociale, CAMSP, CMPP...)

Comment ?

Par l'intermédiaire de l'enseignant-e de la classe ou directement auprès des membres du RASED.

Pourquoi ?

Parce qu'il est constaté une difficulté, à un moment donné, concernant la scolarité ou le comportement de l'enfant.

Quand ?

A tout moment de l'année.

Pour que le projet d'aide se réalise dans de bonnes conditions, quelle que soit l'origine de la demande, il est indispensable que l'ensemble des partenaires travaille en collaboration : enfants, parents, enseignants, directeurs, personnels du réseau, assistantes sociales,...

« Parmi ses nombreuses missions, le psychologue de l'E.N. intervient dans la réalisation de bilans visant à évaluer le développement mais également les potentialités de l'enfant dans ses composantes sociales, affectives et intellectuelles. »

Le-la psychologue agit en direction de tous les acteurs de l'école :

- les enfants : entretiens, observations, examens psychologiques,
- les enseignant-es : entretiens, écoute des demandes, suggestions, réflexions communes sur l'enfant ou son orientation,
- les familles : entretiens, conseils pour un suivi extérieur, aide sur le choix d'orientation scolaire de l'enfant,...

Le-la psychologue fait aussi le lien entre l'école et les partenaires extérieurs qui prennent en charge le suivi de l'élève.

L'accord parental est obligatoire.

Le maître G (poste inexistant)

Enseignant-e spécialisé-e chargé-e des aides à dominante rééducative (ou rééducateur-trice)

Le-la maître-sse G permet à l'**enfant** de devenir élève, d'entrer dans l'apprentissage, de s'adapter au monde scolaire (à ses exigences), d'établir des relations avec ses pairs ou les adultes.

Le maître E – La maîtresse E

Enseignant-e spécialisé-e chargé-e de l'aide à dominante pédagogique

« Les interventions du-de la maître-sse E ont pour objectif d'améliorer la capacité de l'élève à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans les apprentissages, à maîtriser les méthodes et techniques de travail et à prendre conscience de ses progrès par l'expérience de la réussite. »

Le-la maître-sse E agit directement sur les apprentissages en utilisant une pédagogie et des médiations appropriées aux difficultés rencontrées. Ce travail ne saurait se confondre avec l'aide personnalisée ou le soutien effectué par le maître de la classe dans le cadre de la pédagogie différenciée.

Le-la maître-sse E propose une aide spécialisée à des petits groupes d'élèves ayant une difficulté commune. Il peut travailler en co-intervention dans les classes sur la base d'un projet commun d'aide avec l'enseignant-e de la classe.

L'information aux parents par l'enseignant-e d'une aide E proposée est importante et nécessaire.